

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.

Gentilhomme qui se fait déclarer Cocu en justice, dont il fait un procès à son Laquais.

I. **U**N Gentilhomme Anglois voulant donner une pièce de Carnaval au public, intenta il y a quelques mois, Procès à son Laquais devant le Tribunal de Londres, qu'on nomme le *Banc du Roi*; le Maître se plaignoit que son Laquais l'avoit fait Cocu: Le Domestique nioit le crime; mais enfin le Gentilhomme donna des indices qui valurent des preuves; les Juges faisant droit à sa demande, lui donnerent gain de cause, condamnant le Laquais à payer à son Maître, *cinq mille Livres sterling, pour réparation d'honneur, dommages & intérêts soufferts par ce Gentilhomme.* S'il est absolument nécessaire que cette somme soit payée au Maître pour le rétablir dans son premier point d'honneur, il auroit été à propos, que la Maitresse du logis eût été condamnée par le même Jugement, à prêter la somme au Laquais, qui sans doute n'auroit pas endossé la Livrée de ce Gentilhomme, S'il eût eu 23. à 24. mille Ecus d'argent à disposer. Quoiqu'il en soit il est à présumer que tous les Maitres qui se croiront offenzés de la sorte par leurs Domestiques, n'iront pas pour cela, se faire inscrire dans les Registres publics en cette qualité, & que quelques uns mettront à profit l'avis que donna autrefois le celebre Moliere à tous les Membres de la grande Confratrie.

C'est